

CONCOURS

Creativité
& innovation

au service du
développement
durable



Guide & formulaire



SDLE | SERVICE DE
DÉVELOPPEMENT
LOCAL ET
ENTREPRENEURIAL

Partenaires officiels



**FONDS
LEADER**
SOUTIEN
AUX ENTREPRISES
EN ESSAI
ECORESponsable

1

MISE EN CONTEXTE ET DESCRIPTION

2021 est reconnue par les Nations Unies comme **année internationale de l'économie créative au service du développement durable**.

En cohérence avec cette mention, le SDLE de la MRC de Charlevoix lance un concours pour susciter le développement entrepreneurial sur son territoire, l'implantation de nouvelles entreprises, la croissance des entreprises existantes et la mise en place d'actions concrètes pour contribuer au développement durable de son territoire.

Le concours **Créativité et innovation au service du développement durable** se divise en trois volets :

- ❖ PROJET **Nouvelle entreprise 5 000 \$**
- ❖ PROJET **Développement d'entreprise existante**
- Entreprise de 0 à 24 employés 5 000 \$
- ❖ PROJET **Développement d'entreprise existante**
- Entreprise de 25 employés et plus 5 000 \$

Date de lancement du concours : **11 mai 2021**

Date limite du dépôt des candidatures : **1^{er} octobre 2021 à 16 h**

Partenaires officiels



Le **Fonds Écoleader** est une initiative du gouvernement du Québec, coordonnée par le Fonds d'action québécois pour le développement durable (FAQDD) en collaboration avec le Centre québécois de développement durable (CQDD) et Écotech Québec. Il s'agit d'un programme d'envergure qui a pour objectif d'accompagner plus de 50 000 entreprises dans l'implantation de pratiques d'affaires écoresponsables et de technologies propres.

Pour rejoindre l'équipe de la Capitale-Nationale :

capitale-nationale@fondsecoleader.ca

Pour en savoir plus sur le Fonds Écoleader :
fondsecoleader.ca



centre
québécois de
développement
durable

Le **Centre québécois de développement durable (CQDD)** est un organisme à but non lucratif autonome qui compte 30 ans d'expérience en application opérationnelle du développement durable dans les organisations. Reconnu comme un leader au Québec, le CQDD a pour mission de soutenir les organisations afin qu'elles améliorent leur performance économique, sociale et environnementale. Plus de 700 organisations ont déjà fait appel à ses services spécialisés afin de répondre aux nouvelles attentes de la société.

Pour rejoindre l'équipe du CQDD : **info@cqdd.qc.ca**
Pour en savoir plus sur le CQDD : **cqdd.qc.ca**

2

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Entreprises admissibles : sociétés par actions, entreprises individuelles, sociétés en nom collectif, organismes à but non lucratif et coopératives.

Les projets présentés devront répondre aux conditions suivantes :



PROJET *NOUVELLE ENTREPRISE*

- ◆ Présenter un projet de **démarrage d'entreprise** innovant, créatif, intégrant les notions de développement durable et qui aura un impact significatif sur le territoire de la MRC de Charlevoix.
- ◆ Être un projet présenté par un ou des individus âgés de 18 ans et plus.
- ◆ Démontrer que le siège social de l'entreprise est ou sera situé sur le territoire de la MRC de Charlevoix.
- ◆ Être légalement constituée au Registre des entreprises du Québec ou prévoir l'être d'ici le 31 décembre 2021.
- ◆ Être conforme à tous les aspects législatifs municipaux, provinciaux et fédéraux.
- ◆ N'être assujettie à aucune poursuite judiciaire.
- ◆ Réaliser le projet en 2021.



PROJET *DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISE EXISTANTE* (2 volets)

VOLET ENTREPRISE DE 0 À 24 EMPLOYÉS

VOLET ENTREPRISE DE 25 EMPLOYÉS ET PLUS

- ◆ Présenter un **projet intégrant les notions de développement durable** ou une initiative d'un employé qui aura un impact significatif sur l'organisation.
- ◆ Démontrer que le siège social de l'entreprise est situé sur le territoire de la MRC de Charlevoix.
- ◆ Être légalement constituée au Registre des entreprises du Québec ou prévoir l'être d'ici le 31 décembre 2021.
- ◆ Être conforme à tous les aspects législatifs municipaux, provinciaux et fédéraux.
- ◆ N'être assujettie à aucune poursuite judiciaire.
- ◆ Réaliser le projet en 2021.

3

PROJETS NON ADMISSIBLES

Le financement du service de la dette, le remboursement d'emprunts à venir ou le financement d'un projet déjà réalisé. Les projets d'entreprise reliés au jeu de hasard, à l'ésotérisme, à la clairvoyance, à l'astrologie ou à la croissance personnelle. Les projets d'entreprise visant, en tout ou en partie, des activités à finalité ou à caractère politique, religieux, sexuel, guerrier, discriminatoire ou dégradant.

Les projets d'entreprise dont les activités, en tout ou en partie, portent à controverse et auxquels il serait déraisonnable d'associer le nom de la MRC de Charlevoix.

4

CRITÈRES D'ANALYSE

CRITÈRES GÉNÉRAUX

- ◆ Mission, vision, valeurs de l'entreprise
- ◆ Qualité de l'initiative
- ◆ Expertise pour la réalisation du projet
- ◆ Innovation, créativité et originalité

Les initiatives admissibles sont celles qui s'inscrivent parmi les 6 dimensions du développement durable.

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. »

LES 6 DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE*

DIMENSIONS	CRITÈRES
<p>Économique 20%</p> 	<p>Production responsable : L'initiative intègre l'écoconception et l'économie circulaire</p> <p>Consommation responsable : L'entreprise favorise l'achat local et la consommation responsable</p> <p>Viabilité et retombées : L'initiative est viable économiquement et génère des retombées importantes</p> <p>Entrepreneuriat : L'entreprise cultive une culture d'innovation entrepreneuriale</p> <p>Innovation : L'initiative favorise la mise en oeuvre de solutions nouvelles</p> <p>Extrants : L'initiative permet de valoriser les extrants et de minimiser leurs impacts</p>
<p>Écologique 20%</p> 	<p>Biodiversité : L'initiative favorise la protection de la biodiversité</p> <p>Ressources : L'entreprise planifie une utilisation judicieuse des ressources (intrants)</p> <p>Matières résiduelles : L'entreprise gère de façon responsable ses matières résiduelles (extrants)</p> <p>Préservation du paysage : L'initiative permet le maintien de la diversité des paysages</p> <p>Énergie : L'entreprise planifie une utilisation judicieuse de l'énergie</p> <p>Changements climatiques : L'initiative favorise la réduction et la compensation des émissions de GES</p>
<p>Sociale 20%</p> 	<p>Conditions de travail : L'entreprise se démarque par son offre de conditions avantageuses</p> <p>Santé : L'entreprise fait la promotion des actions en santé, des environnements sains et de l'adoption de saines habitudes de vie</p> <p>Sécurité et relations de travail : L'entreprise agit de manière préventive en matière de sécurité et met en place les mesures nécessaires pour favoriser un climat agréable et une ambiance de travail harmonieuse</p> <p>Éducation citoyenne : L'entreprise joue un rôle d'éducation au développement durable et à la citoyenneté</p> <p>Collectivité : L'initiative favorise la cohésion sociale</p> <p>Formation : L'entreprise planifie le développement des compétences, le perfectionnement, l'accès au savoir et la formation de ses ressources</p>
<p>Éthique 10%</p> 	<p>Responsabilité : L'initiative favorise l'adoption de modes de vie durables</p> <p>Partage de la richesse : L'entreprise génère des retombées dans la collectivité</p> <p>Éthique d'affaires : L'entreprise assure la cohérence entre les actions et les valeurs</p>
<p>Culturelle 10%</p> 	<p>Contribution de la culture au développement : L'initiative assure une cohérence entre la culture, le développement, l'emploi et la prospérité économique</p> <p>Pratiques culturelles et artistiques : L'initiative encourage l'expression culturelle</p> <p>Diversité et inclusion : L'entreprise soutient la diversité et l'inclusion de tous</p>
<p>Gouvernance 20%</p> 	<p>Structure et processus : L'entreprise intègre le développement durable dans son modèle d'affaires et ses processus de gestion</p> <p>Sentiment d'appartenance et mobilisation : L'entreprise stimule l'engagement, la mobilisation et la prise de décision des acteurs concernés autour d'une vision commune</p> <p>Co-construction : L'initiative se développe en partenariat avec les parties prenantes et tient compte de leurs intérêts</p> <p>Priorités locales : L'initiative tient compte des spécificités locales et s'intègre aux axes de développement prioritaires</p> <p>Opérations : L'entreprise se dote d'outils facilitant l'intégration du développement durable dans ses opérations</p> <p>Gestion participative : L'entreprise met en place un système de gestion facilitant la bonne circulation de l'information et la contribution des employés aux décisions de l'entreprise</p>

N.B. : Les initiatives ne sont pas tenues de répondre à l'ensemble des critères d'analyse.

* Tiré et adapté de la grille d'analyse de développement durable de la Chaire en éco-conseil de l'Université du Québec à Chicoutimi.

5 DOCUMENTS REQUIS POUR LA CANDIDATURE

- Formulaire rempli et signé
- Vidéo de présentation de l'initiative d'une (1) minute
- Optionnel* : documents complémentaires (maximum de 2 documents)

* **Exemples** : photo, croquis, plan et devis, etc.

N.B. : Aucun document de type plan d'affaires ou étude ne sera considéré. Les informations essentielles du projet doivent être fournies dans le formulaire.

6 TRAITEMENT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

1. Dépôt de tous les documents requis
2. Réception des candidatures
3. Validation des documents requis et confirmation de la réception des candidatures
4. Analyse par le jury
5. Sélection de 3 finalistes dans chaque catégorie
6. Entrevues virtuelles
7. Détermination des trois gagnants
8. Annonce des gagnants

7 DÉPÔT DES CANDIDATURES

Date limite : **1^{er} octobre 2021 à 16 h**

Les candidatures doivent être adressées à :

ANNE SCALLON, *directrice*
SDLE de la MRC de Charlevoix
ascallon@mrccharlevoix.ca

Pour information :

MYLÈNE ARMSTRONG, *conseillère en développement économique*
marmstrong@mrccharlevoix.ca
418 435-2639, poste 6907

FORMULAIRE



SDLE SERVICE DE
DÉVELOPPEMENT
LOCAL ET
ENTREPRENEURIAL

A RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1 IDENTIFICATION DE L'ORGANISATION

NOM DE L'ORGANISATION

ADRESSE (numéro et rue)

VILLE | MUNICIPALITÉ

CODE POSTAL

SITE INTERNET

TÉLÉPHONE

COURRIEL

NUMÉRO D'ENTREPRISE DU QUÉBEC

2 IDENTIFICATION DE LA PERSONNE AUTORISÉE À AGIR AU NOM DE L'ORGANISATION

NOM ET PRÉNOM

TITRE

TÉLÉPHONE

COURRIEL

3 TYPE D'ORGANISATION

OBNL

COOPÉRATIVE

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS (inc.)

ENTREPRISE INDIVIDUELLE

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF

4 CATÉGORIE DU CONOURS

PROJET NOUVELLE ENTREPRISE

PROJET DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISE EXISTANTE | ENTREPRISE DE 0 À 24 EMPLOYÉS

PROJET DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISE EXISTANTE | ENTREPRISE DE 25 EMPLOYÉS ET PLUS

B PRÉSENTATION DU PROJET

QUESTION 1

Présentez sommairement l'organisation (mission, vision, valeurs, produits, services).

MAXIMUM 150 MOTS

QUESTION 2

Décrivez votre initiative en précisant les aspects créatifs et innovateurs qui en font un projet distinctif.

MAXIMUM 150 MOTS

QUESTION 3

Présentez l'équipe de réalisation du projet et démontrez son expertise. Quels sont les collaborations et partenariats mis en place?

MAXIMUM 150 MOTS

QUESTION 4



DIMENSION 1 | ÉCONOMIQUE

En vous référant aux critères d'analyse présentés dans la section 4, démontrez de quelle manière votre initiative tient compte de la dimension **économique** du développement durable.

MAXIMUM 300 MOTS

QUESTION 5



DIMENSION 2 | ÉCOLOGIQUE

En vous référant aux critères d'analyse présentés dans la section 4, démontrez de quelle manière votre initiative tient compte de la dimension **écologique** du développement durable.

MAXIMUM 300 MOTS

QUESTION 6



DIMENSION 3 | SOCIALE

En vous référant aux critères d'analyse présentés dans la section 4, démontrez de quelle manière votre initiative tient compte de la dimension **sociale** du développement durable.

MAXIMUM 300 MOTS

QUESTION 7



DIMENSION 4 | ÉTHIQUE

En vous référant aux critères d'analyse présentés dans la section 4, démontrez de quelle manière votre initiative tient compte de la dimension **éthique** du développement durable.

MAXIMUM 300 MOTS

QUESTION 8



DIMENSION 5 | CULTURELLE

En vous référant aux critères d'analyse présentés dans la section 4, démontrez de quelle manière votre initiative tient compte de la dimension **culturelle** du développement durable.

MAXIMUM 300 MOTS

QUESTION 9



DIMENSION 6 | GOUVERNANCE

En vous référant aux critères d'analyse présentés dans la section 4, démontrez de quelle manière votre initiative tient compte de la dimension de **gouvernance** du développement durable.

MAXIMUM 300 MOTS

QUESTION 10

Pourquoi votre initiative devrait-elle remporter le concours?

MAXIMUM 50 MOTS

C DÉCLARATION DE LA PERSONNE AUTORISÉE

Je soussigné,

NOM COMPLET EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

déclare que les renseignements fournis dans cette demande et les documents annexés sont complets et véridiques. Je m'engage à fournir aux représentants toute l'information nécessaire à l'analyse du projet

- J'autorise la MRC de Charlevoix à transmettre aux représentants du Fonds Écoleader de la Capitale-Nationale les informations relatives au projet et à l'entreprise afin d'alimenter sa banque de données sur les initiatives québécoises en développement durable. En aucun cas les représentants du Fonds Écoleader de la Capitale-Nationale ne pourront me contacter à des fins de sollicitation.
- J'autorise la MRC de Charlevoix à utiliser les images / vidéos / photos / informations fournies, tant dans ce formulaire que dans les documents complémentaires soumis, aux fins de publications ou de diffusion sur son site Internet, ses réseaux sociaux ou pour d'autres outils promotionnels. Je suis responsable de fournir des documents de bonne qualité aux fins d'utilisation promotionnelle. Je suis responsable d'obtenir l'autorisation de diffusion des personnes y figurant.

SIGNATURE DE LA PERSONNE AUTORISÉE

TITRE

DATE